



243, rue Principale
Sainte-Élizabeth-de-Warwick, QC, J0A 1M0

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Règlement numéro 436 pour la constitution d'une réserve financière destinée à l'entretien des cours d'eau

Je, Johny Desrochers Leblanc, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, certifie :

- **QUE** le règlement vise l'ensemble des personnes habiles à voter sur le territoire;
- **QUE** le nombre de personnes habiles à voter lors de la procédure d'enregistrement visant la tenue d'un scrutin référendaire pour le règlement distinct numéro 426-B est de DEUX-CENT-QUATRE-VINGT-UN (281);
- **QUE** le nombre requis de signatures valides pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de CINQUANTE-ET-UN (51).
- **QUE** le nombre de signatures reçues lors de la tenue de registre du 25 janvier 2024 est de ZÉRO (0).

Je déclare :

- **QUE** le règlement numéro 436 pour la constitution d'une réserve financière destinée à l'entretien des cours d'eau a été approuvé par les personnes habiles à voter;
- **QU'il** n'y aura pas tenu d'un scrutin référendaire.

Johny Desrochers Leblanc, signé à Sainte-Élizabeth-de-Warwick, le 25 janvier 2024.

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)